



PREFET DU FINISTERE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Finistère

QUIMPER, le 9 décembre 2014

Service Aménagement

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA
CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES (CDCEA)
DU FINISTERE**

Réunion du 2 décembre 2014

Formation Comité de pilotage

CHARTRE AGRICULTURE & URBANISME

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 2 décembre 2014 à la préfecture de QUIMPER, à partir de 14h30, sous la présidence de M. VIDELAINE, préfet du Finistère, en formation ouverte Comité de pilotage Charte Agriculture & Urbanisme, pour un aménagement équilibré du territoire.

Étaient présents

- M. Sébastien MIOSSEC, représentant des EPCI au titre de l'AMF, président de la Communauté de Commune du Pays de Quimperlé portant le SCoT
- Mme Gaëlle NICOLAS, représentante des communes au titre de l'AMF, et présidente du SCoT de la communauté de commune du Pays de Châteaulin et du Porzay
- M. Christian CALVEZ, représentant des communes au titre de l'AMF, et vice-président en charge du SCoT du Pays de Brest, communauté de communes des Abers
- M. Mickaël QUERNEZ, vice-président du conseil général
- M. Francis ESTRABAUD, représentant le président du conseil général et représentant du Parc Naturel Régional d'Armorique
- M. André SERGENT, président de la chambre d'agriculture du Finistère
- M. Bernard VIU, directeur départemental des territoires et de la mer
- M. Thierry MERRET, président de FDSEA29
- M. Sébastien LOUZAOUEN, représentant JA29
- Me Didier LEMOINE, représentant la chambre départementale des notaires
- M. Hubert DE POULPIQUET, représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale
- M. Jean-Michel STEPHAN, représentant de la SEPNB - Bretagne Vivante
- M. Gérard DUIGOU, représentant Eaux & Rivières de Bretagne
- M. Bruno JULLIEN, du Syndicat Inter communautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Étaient excusés

- Mme Nadine KERSAUDY, présidente de l'association des maires ruraux du Finistère
- M. Yvon LE COUSSE, vice-président aménagement de l'espace en charge du SCoT de Morlaix Communauté
- M. Daniel JACQ, président du SCoT du Léon
- M. Michel COTTEN, vice-président aménagement de l'espace, Concarneau Cornouaille Agglomération
- M. Hélène BEAU de KERGUERN, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
- M. Gwenal HERVOUET, directeur adjoint délégation Bretagne du Conservatoire du Littoral
- M. Guillaume ROUE, membre titulaire chambre de commerce et d'industrie de Brest
- M. Jean-Paul CHAPALAIN, membre titulaire chambre de commerce et d'industrie de Morlaix
- M. Claude RAVALEC, membre titulaire chambre de commerce et d'industrie de Quimper
- M. Christophe MICHEAUX, délégué SAFER

Ont également assisté à cette séance

- M. Alain HINDRE, vice-président de la chambre d'agriculture
- M. Olivier CAROFF de la chambre d'agriculture du Finistère
- M. Philippe PORTALES, du conseil général
- Mme Laure GORIUS, du conseil général
- Mme Camille KEROUEDAN, du Syndicat Inter communautaire Ouest Cornouaille Aménagement
- Mme Catherine DUMAS, Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Mme Marine GUEGUEN, Quimper Cornouaille Développement et SYMESCOTO
- M. Yann GUILLOU, de Concarneau Cornouaille Agglomération
- M. Didier VILAIN, directeur de Foncier de Bretagne
- M. Eric LEMERRE, ADEUPa
- M. Laurent CHARBONNIER, chambre de commerce et d'industrie de Brest
- M. Laurent BOUSSARD, chambre de commerce et d'industrie de Morlaix
- Mme Coralie TANNEAU, parc naturel régional d'Armorique
- M. Philippe LANDAIS, de la direction départementale des territoires et de la mer
- Mme Christine HERRY, de la direction départementale des territoires et de la mer
- M. Fabien POIRIER, de la direction départementale des territoires et de la mer
- Mme Zaïg LE PAPE, de la direction départementale des territoires et de la mer

1/ Introduction et rappel de l'avancement des travaux

M. VIDELAINE ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour particulier, exclusivement consacré à la charte agriculture & urbanisme. Il souligne le travail accompli depuis la signature des engagements de la Charte, en février dernier, et considère que le comité de pilotage est aujourd'hui en mesure de se prononcer sur la première série de fiches pratiques relatives à la prise en compte de l'agriculture dans la planification territoriale.

M. QUERNEZ confirme que le travail partenarial a été fructueux et se félicite du maintien de l'implication des acteurs après l'étape de signature de la charte, dans la période charnière des élections municipales.

M. VIU rappelle la démarche et sa triple ambition :

- Une déclinaison opérationnelle des engagements stratégiques, avec une trentaine de fiches pratiques à destination des élus, des maîtres d'ouvrage de projet de territoire, techniciens, pétitionnaires en espace rural, bureaux d'études, adossée à la structuration d'une observation foncière.
- Une démarche de co-construction des orientations et recommandations de ces fiches pratiques, avec des étapes de travail en groupe technique, en comité de pilotage et des périodes de consultations plus formelles ou encore des échanges, tels que lors du séminaire avec les élus des SCOT en septembre.
- Une démarche vivante et dynamique, évaluée et portée par les membres du comité de pilotage, dont l'implication est essentielle pour la mise en œuvre des recommandations.

Suite à la dernière étape de consultation et au recueil des observations, M. VIU propose aujourd'hui la restitution des travaux sur les fiches pratiques A relatives à la planification et leur validation afin d'être annexées à la Charte. D'ores et déjà, il remercie les membres du groupe de travail et les contributeurs de leur investissement, ayant permis d'aboutir à ces fiches consensuelles et facteurs de progrès. Il précise que les fiches ont fait l'objet de peu de remarques.

M. MERRET s'interroge sur le processus d'intégration des remarques formulées et s'étonne de ne pas avoir reçu de réponses aux observations émises.

M. VIU confirme qu'il n'y a pas eu de réponse écrite. Il indique que l'objet de la séance est justement de discuter des remarques formulées par les contributeurs et d'aboutir à une rédaction partagée.

2/ Déclinaisons pratiques : les fiches A

Mme LE PAPE dresse le portrait de la famille de fiches A et détaille leur correspondance avec les engagements :

- les fiches A1, A2, A7, A11 proposent des préconisations pour la prise en compte de l'agriculture en tant que telle dans les projets de planification.
- Les fiches A3, A4, A8 et A11 sont davantage tournées vers la lutte contre la consommation d'espace et le mitage. Elles comportent notamment des cadres communs et des définitions sur les questions d'enveloppe de consommation d'espace, de bilan, de besoins ou encore de densité.
- Les autres thématiques sont aussi abordées : espace à vocation d'activité (A6), continuités écologiques et trame verte et bleue (A5 et A10), gestion des espaces agricoles et notamment le zonage relatif aux hameaux (A9), projets d'infrastructures (A12).

Les préconisations s'attachent essentiellement à développer des mesures de concertation entre acteurs du monde rural, des éléments de connaissance des enjeux, et des points de références et doctrine collective.

Mme LE PAPE présente ensuite la fiche A2 « volet agricole du diagnostic de SCoT ».

M. HINDRE confirme l'intérêt du caractère vivant et dynamique de la charte et de ses fiches pratiques, donnant ainsi un poids à leur portage collectif, d'autant que ces fiches ne sont aucunement réglementaires.

Concernant les préconisations de la fiche A2, il approuve les préconisations d'amélioration de la qualité des diagnostics agricoles et souligne le rôle primordial de l'agriculture dans les projets de territoire et les différentes approches de l'agriculture : économique, sociétale, environnementale.

Concernant les outils complémentaires à disposition des élus porteurs de SCoT pour protéger les espaces agricoles, à savoir la Zone Agricole Protégée – ZAP – et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles, Naturels et Périurbains – PPEANP – M. HINDRE confirme l'intérêt de ces derniers et notamment celui de la ZAP, permettant une protection à long terme des enjeux agricoles. Il annonce qu'une réflexion pourrait être engagée sur la commune de Plouvorn et que les élus locaux ont été sensibilisés à l'outil ZAP.

M. JULLIEN adhère aux préconisations et souligne l'intérêt de ces outils pour mettre en œuvre certains axes d'un projet de SCoT. Il s'interroge sur les possibilités d'utiliser l'outil PPEANP, renforcé dernièrement par la LAAF, et dont la délimitation de périmètre peut être proposée par les maîtres d'ouvrage de SCoT.

M. QUERNEZ répond que les outils évoqués constituent des leviers importants de protection et de gestion des espaces agricoles et naturels. Précisant que le PPEANP est un outil assez peu mobilisé en France, il estime

néanmoins nécessaire qu'il soit porté à la connaissance des élus tout comme la ZAP. Il propose qu'une « revue de compétences » puisse être réalisée sur le sujet.

M. VIDELAINE invite Mme LE PAPE à présenter les fiches ayant fait l'objet de remarques et modifications. Sont exposées, d'une part, les préconisations relatives à la contribution de l'agriculture au maintien d'espace fonctionnel en termes de biodiversité (A5 SCOT et TVB), et d'autre part, les recommandations de la fiche A11 concernant la carte communale.

Comme proposé dans son courrier en date du 9 octobre, M. MERRET demande de surseoir à la publication des fiches A5 (SCOT et TVB) et A10 (PLU et TVB) afin de ne pas anticiper sur les préconisations du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Par ailleurs, il estime que l'ensemble de l'activité agricole contribue au maintien d'espaces favorables aux continuités écologiques et à la biodiversité, contrairement à ce que laisse entendre la rédaction du premier paragraphe qui le limite à « certaines pratiques agricoles ».

M. MIOSSEC souligne l'intérêt pédagogique des fiches pour les élus et désapprouve la proposition de différer à la publication de ces fiches. Il fait valoir également le caractère évolutif des fiches, susceptibles d'être remises à jour si nécessaire, suite à l'approbation du SRCE.

M. VIDELAINE précise que les travaux du SRCE devraient être approuvés à l'automne 2015. Il note que les libellés des fiches ne sont aucunement en contradiction avec le SRCE et ajoute que les préconisations lui semblent mesurées : elles visent à utiliser aux mieux les éléments de connaissances mobilisés et ne s'engagent pas dans des positions de fond. Il n'est pas opposé à ce que la contribution générale de l'agriculture à la biodiversité soit reconnue.

M. SERGENT souscrit la formulation proposée relatives aux pratiques agricoles.

M. QUERNEZ insiste sur la nécessité de maintenir la cohérence de la famille de fiches A relatives à la planification et souhaite leur mise en œuvre globale. Il estime que le caractère évolutif des travaux est un gage de réussite.

M. VIDELAINE propose aux membres du comité de pilotage, en conclusion, de maintenir la publication des fiches A5 et A10 en amendant les préambules des 2 fiches dans le sens sus-mentionné.

Au sujet de la fiches A11 « carte communale et prise en compte de l'agriculture », M. MERRET demande que la fiche privilégie l'élaboration d'un PLU lors de la révision ou l'élaboration d'une carte communale.

M. SERGENT indique que 46 communes disposent aujourd'hui de cartes communales approuvées et que ces dernières n'ont pas toutes contribué à la lutte contre le prélèvement d'espaces agricoles, notamment en surdimensionnant les zones constructibles.

M. VIU souligne, d'une part, que le législateur a maintenu la carte communale dans le cadre de la loi ALUR et, d'autre part, que la charte n'a pas vocation préconiser la généralisation des PLU. La fiche porte sur les moyens d'amélioration de prise en compte de l'agriculture dans la carte communale et de lutte contre la consommation d'espace.

M. QUERNEZ suggère de mettre davantage en lumière les lacunes des cartes communales en matière de gestion équilibrée du foncier dans le préambule.

M. MIOSSEC estime qu'il est bien du ressort des élus de s'interroger sur l'outil le mieux adapté et que la charte a vocation à les interpeller sur ce point. Il convient que la carte communale peut parfois être jugée comme un outil désuet ou inadapté, mais il mentionne également son utilité pour une commune souhaitant se doter d'un document simple et se lancer modestement dans l'exercice qu'est la planification. Ainsi, il formule la proposition suivante : « recherche l'outil de planification le mieux adapté aux enjeux du territoire lors de chaque élaboration ou révision de carte communale ». Enfin, il conclue en affirmant que la réflexion sur l'économie d'espace doit nécessairement être appréhendée à l'échelle intercommunale.

M. VIDELAINE propose de retenir la rédaction formulée par M. MIOSSEC et demande à ce que le préambule soit renforcé sur les limites de la carte communale.

3/ Calendrier et suite

Concernant le calendrier, Mme LE PAPE précise qu'un comité de pilotage de programmation se tiendra en février 2015. Les travaux sur les fiches B relatives aux constructions en espace rural (dont question du logement de fonction des agriculteurs ou encore la construction agricole en commune littorale) devraient être proposés au

comité de pilotage à la fin du premier semestre. Enfin, les travaux sur les fiches C pourraient être présentés à l'automne. Le sujet de l'observation foncière sera aussi proposé à chacun de ces séances de comités.

M. HINDRE propose que le comité de pilotage se penche sur la question des installations de déchets, notamment inertes, ainsi que sur les carrières.

M. VIDELAINE accueille favorablement cette proposition, en soulignant que la politique d'équipement et d'installation des stockages de déchets inertes, dont l'utilité publique ne saurait être remise en cause, peut en effet être revisitée au vu de ses interactions avec les questions foncières et d'usage agricole. Il souscrit à l'idée de réaliser une fiche pratique sur le sujet.

En matière de communication, M. VIU précise que des réunions d'information vers les élus territoriaux, en lien avec les signataires et les sous-préfets auront lieu en début d'année 2015, notamment au regard du portage des fiches pratiques. Il ajoute que les fiches seront présentées aux bureaux d'étude lors de la réunion annuelle.

Il annonce qu'à mi-janvier, les fiches A, modifiées selon les échanges de ce jour, seront diffusées par courrier pour être annexées à la charte ainsi que mises en ligne sur le portail internet des services de l'Etat en Finistère.

Enfin, en conclusion, il remercie les personnes ayant contribué à franchir cette étape importante de la charte, et particulièrement Mme LE PAPE, qui est amenée à exercer de nouvelles missions au sein de la DDTM.

L'ordre du jour n'appelant plus de remarques de la part des participants, M. VIDELAINE lève la séance à 16 heures.

*

* *

Sont annexées à ce compte-rendu toutes les fiches A, notamment celles amendées en séance.

Le préfet



Jean-Luc VIDELAINE